

SAINT-FULGENT-DES-ORMES

NOTRE VILLAGE



La mairie est ouverte au public le mardi de 10 h à 12 h et le vendredi de 16 h à 18 h
Tél. / fax 02 43 97 70 17 ; mail : mairie-st-fulgent-des-ormes@wanadoo.fr

Bulletin municipal n° 20

Janvier 2008

Mot du Maire

Tout d'abord je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2008. Qu'elle soit l'aboutissement de vos projets et soit porteuse de joie. Pour nous, habitants de St Fulgent, j'aspire aussi à ce que nous vivions tous dans la convivialité, le respect et la reconnaissance mutuelle. Pour cela les différentes rencontres qui ont eu lieu cette année, fête du village, chantier communal, concerts, repas des aînés, Noël, etc sont autant de moments qui permettent les échanges et la connaissance mutuelle pour une vie en société harmonieuse et respectueuse.

De ce point de vue le comité des fêtes est un élément important dans l'animation des petites communes. En novembre dernier, le nôtre a vu le changement de la présidence. Merci à Bernadette ROTROU pour le travail effectué depuis 6 ans. Merci aussi à Emmanuelle MONMARTHE, à Cédrine ETIENNE, et à Patricia TISON pour leur engagement également important, d'autant plus que ces deux dernières "rempilent". Merci aussi aux nouvelles recrues qui viennent renforcer l'équipe. Vous trouverez dans ce bulletin le programme des animations.

Le Maire
Laurent Froidevaux

Illustration page de couverture : photographie de l'œuvre de Michel GAUTIER (Mamers) lors de la journée des peintres

Informations municipales

Débats et décisions du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2007.
Les principaux sujets traités ont été les suivants :

Pierre de taille de la fenêtre du logement de "l'école"

Après la défaillance d'une première entreprise, la nouvelle pierre a été taillée par l'entreprise TENERELLA de Mamers pour le coût de 209,30 € TTC. Elle est plus chère que celle de la première entreprise car environ 3 fois plus grosse et plus complexe à façonner. Néanmoins, elle est conforme à la pierre d'origine. La pose a été effectuée par un maçon de SOS Travail de Mamers.

Budget de la commune

Le budget 2007 voté par le conseil municipal est de 74.936 €. Il a été caractérisé par :
- Des prévisions de recettes un peu plus basses qu'en 2006 du fait d'une baisse du taux des taxes communales.

En effet, suite au transfert de la compétence "école" à la CDC, les communes ont dû simultanément transférer à la CDC le budget correspondant.

La somme amputée au budget de notre commune est de 1000 €. N'ayant pas de prévisions de dépenses importantes en 2007, le budget pouvait être bouclé sans cette somme.

Il a donc été voté en ce sens à l'unanimité.

- Des prévisions de dépenses plutôt à la baisse par rapport à 2006 du fait principalement de la fin d'un emprunt.

Budget assainissement

La possibilité d'une baisse de la redevance a été débattue. Les paramètres examinés ont été les suivants :

- Dépenses d'exploitation (maintenance et fonctionnement du service) : elles sont conformes à ce qui avait été évalué en 2002 et ne semblent pas surévaluées actuellement.

- Evolution du remboursement de l'emprunt : les taux d'emprunt augmentent légèrement et entraînent l'accroissement du montant des remboursements.

- Evolution de la consommation d'eau potable du bourg. Celle-ci sert de base au calcul de la part variable de la redevance. La consommation annuelle moyenne du bourg sur les 3 ans qui ont précédé la mise en service de l'assainissement était de 3000 m³. Depuis la mise en service, la moyenne annuelle est de l'ordre de 2500 m³. Soit une baisse de 17%.

La consommation d'eau servant de calcul pour le tiers de la redevance, il ressort donc que les recettes du service assainissement ont baissé d'environ 5,6 %. C'est donc les habitants eux-mêmes qui ont engendré une baisse de la redevance par les économies d'eau.

Si le mauvais fonctionnement de la station d'épuration nous conduisait à engager un procès, la réserve de trésorerie du service assainissement couvrirait les dépenses de procédures.

Il faudra ensuite espérer que le procès sera gagné par la commune et les sommes engagées remboursées avant que l'on en ait besoin (pour remplacer les pompes par exemple).

Pour toutes ces raisons, le conseil n'a pas estimé opportun de pratiquer une baisse de la redevance.

Dysfonctionnement de la station d'épuration

M. le Maire a convoqué une réunion le 15 mai 2007.

Extrait du compte-rendu :

Etaient présents :

DDE : M. Quéré

Conseil Général SATESE : M. Manson

Société VOISIN : Mrs Voisin et Gonzalès

Commune : Mrs. Tison, Ponchel et Froidevaux

M. Voisin, ancien directeur de la société, était présent au titre de la garantie des ouvrages

M. Gonzalès est l'actuel directeur de la société.

CONSTAT :

Le bilan 24 heures réalisé par le SATESE du 22 au 24 janvier 2007, montre des résultats, certes légèrement meilleurs que ceux de l'hiver dernier, mais toujours assez mauvais au regard des caractéristiques annoncées. Les carottages réalisés par Mlle Pain (Société VOISIN) le 18 avril 2006 montrent un colmatage du filtre à sable.

La qualité des rejets avoisine les normes, mais ne les dépasse pas alors que la charge polluante arrivant à la station correspond seulement à environ 30 % de la capacité théorique de traitement de l'installation.

Si rien n'est fait, le filtre à sable serait définitivement colmaté et les normes de rejet seront rapidement dépassées dans les prochaines années.

Ce qui a été convenu :

Dans le cadre d'une sauvegarde du filtre à sable, la société VOISIN réalisera gratuitement la transformation du filtre à sable par la plantation de roseaux. Cette disposition améliorera le fonctionnement du filtre. Cette mesure prendra toute son efficacité dans environ deux ans.

La solution adoptée ne modifie en rien le fonctionnement de la lagune. Restant sous dimensionnée, celle-ci ne donnera pas les résultats escomptés essentiellement en hiver.

La proximité des peupliers est un facteur aggravant.

La réunion a été assez houleuse et les représentants de la société VOISIN ont laissé entendre que nous n'avions aucune chance de gagner un procès puisque les résultats ne sont pas au-dessous des normes. Par contre ils sont bien en dessous des caractéristiques annoncées par la société VOISIN.

Faudrait-il que nous laissions l'installation se dégrader pour gagner un procès ?

La plantation des roseaux a été faite dès le 23 mai. Le jardinier de la société VOISIN a transmis ses instructions d'entretien à M. Guériaux et au cantonnier.

Par ailleurs, nous avons reçu récemment une lettre nous informant que l'ancien directeur, Jean VOISIN, a repris la direction de l'entreprise.

Taux d'emprunt de la station d'épuration

L'emprunt que la commune a contracté pour la construction de la station d'épuration a été réalisé à taux variable.

Malgré son augmentation ces derniers mois, le conseil a décidé de ne pas le figer, sachant que cette action entraînerait automatiquement son augmentation d'au moins 1%. Il estime par ailleurs qu'il ne devrait pas augmenter beaucoup sans qu'il ait un mouvement d'inflation.

Un premier diagnostic de nos canalisations pour vérifier l'état du réseau

L'entreprise la Lyonnaise des Eaux est donc intervenue le 10 octobre. Les 17 regards visités n'ont pas présenté d'adhérence ou de bouchon en formation. Le réseau est en parfait état.

Il n'y a donc pas lieu de contrôler les 9 regards masqués par le bitume de la rue principale ; ainsi le curage du réseau n'est pas nécessaire.

Le choix d'un réseau en grès (plus cher que des tuyaux en PVC) et le sérieux de l'entreprise SITPO qui a réalisé le réseau, s'avèrent "payants". Nos frais de maintenance sont moindres. La Lyonnaise des Eaux a curé le poste de refoulement selon son contrat. Les techniciens ont remarqué que son état est exceptionnellement propre du fait de l'intervention régulière et efficace de notre cantonnier.
Merci à Patrick BLATRIX.

Politique d'aide aux écoles et centres aérés

Lors de la réunion du Conseil du 14/12/2001, il avait été décidé d'octroyer une subvention de 3 € par jour et par enfant participant à un centre aéré (quelle que soit la collectivité organisatrice) et pour un maximum de 10 jours par an.

Plus récemment il a été décidé d'octroyer 50 € par enfant pour des sorties organisées par les écoles.

Le conseil a décidé de maintenir ces deux subventions et dans les mêmes conditions.



Miroir routier de sortie de cour de la famille PIERRE du bourg

Il a été cassé par un enfant de CHEMILLI. Le coût de son remplacement est donc à la charge de ses parents. Leur assurance en responsabilité civile a joué.

Ce miroir avait été installé aux frais de la commune, il y a environ 10 ans, alors que son usage est privé. La règle en la matière veut que ce soit le particulier qui l'installe à ses frais. Charge à lui de demander l'autorisation d'implantation du miroir sur le domaine public si nécessaire.

Sachant que son remplacement ne coûterait rien à la commune (hormis la gestion du dossier), le conseil a décidé de commander un nouveau miroir. Coût : environ 800 €. Cette somme a été remboursée par l'assurance.

Illuminations de Noël

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour la modification des illuminations avec 3 objectifs : diminuer le temps de travail de mise en place, réduire la consommation d'électricité et améliorer l'esthétique.

Seuls deux points seraient illuminés : la Mairie et l'église.

Force est de constater que pour cette année nous n'avons eu le temps que de traiter le premier objectif ; et pas de manière très satisfaisante.

Pour réaliser les deux autres, il nous est nécessaire d'acheter d'autres matériels. En effet, les guirlandes à diodes électroluminescentes (L.E.D.) que l'on commence à trouver dans le commerce consomment environ 15 fois moins d'électricité que les lampes classiques pour un éclairage identique. La durée de vie des diodes est de l'ordre de 50.000 heures contre 1000 pour une lampe normale. Elles sont cependant plus chères.

Merci à certains habitants du bourg qui ont magnifiquement illuminé leur maison.



Plantation de haies et d'arbres

Il a été décidé de planter des haies et des arbres de hauts jets en différents endroits de la commune. Ainsi, "l'habillage" du terrain communal de Champ Ramier renforcera l'attractivité de ce terrain pour d'éventuelles constructions. La plantation d'arbres dans le terrain des fêtes dispensera une ombre bienfaisante... dans quelques années.

Un verger communal sera planté à proximité du poste de refoulement. Il sera accessible à tous les habitants.

Ces plantations se feront le 26 janvier 2008 (ou, si le temps est mauvais, le 2 février 2008).

Coût prévisionnel net : 430 € (subvention comprise).



Nouveaux horaires du cantonnier

Notre cantonnier Patrick BLATRIX travaillait le mercredi toute l'année et le jeudi matin pendant le printemps et l'été. Désormais, il travaillera le mardi toute l'année et le mercredi matin pendant le printemps et l'été.

Activités sociales du personnel communal

La loi du 19 février 2007 rend obligatoire l'action sociale en faveur des agents territoriaux. Notre commune a dû prévoir une ligne de dépense budgétaire correspondante.

Notre façon de répondre à cette loi a été d'adhérer à un organisme d'activités sociales reconnu compétent en la matière. Nous avons choisi le FASDO. Ce choix a été compliqué du fait qu'une partie de notre personnel travaille pour plusieurs communes. Il nous a été nécessaire de nous mettre d'accord entre communes et de déterminer pour chaque employé quelle commune allait adhérer et payer la cotisation. Nous avons mis en place un système pour que la commune qui paye se fasse rembourser par les autres au prorata des heures effectuées.

Coût annuel pour notre commune : 66 €

Panneau Identitaire Communal (PIC)

Le bulletin municipal de janvier 2007 annonçait cette création.

La commission ad hoc, composée de Laurent ETIENNE, Jean-Claude CHAUSSEE, Dominique PIERRE, Françoise NEVEU, Georges CHOPLIN et Laurent FROIDEVAUX, s'est réunie une première fois le 19 novembre. Elle a examiné tous les noms de lieux-dits sous ses différentes orthographes au cours des âges et a proposé une orthographe définitive qui sera celle du PIC. Le Conseil Municipal du 30 novembre a entériné ces propositions.

La liste des noms de lieux-dits est consultable en Mairie.

En ce qui concerne la rivière l'Orne Saonoise, un autre nom apparaît dans les cadastres, celui de "rivière des Ormes". Nous n'avons pas voulu revenir à cette dernière dénomination qui compliquerait la cartographie de l'I.G.N. et les usages. Mais nous avons tenu à conserver un nom qui justifie celui de notre village. Aussi, avons-nous décidé de baptiser le bief qui alimentait l'ancien "moulin l'Evêque" : "bief des Ormes".

Plaques de rues et numérotation des maisons

Plusieurs habitants de la commune souhaitent que les rues soient identifiées, et les maisons numérotées : les facteurs, livreurs etc. ont parfois du mal à trouver les maisons des personnes qu'ils doivent joindre. Il s'agit de profiter de l'élaboration du PIC pour se prononcer sur cette question. En effet, les noms des rues figureront sur le PIC.

La commission a été favorable à cette dénomination des rues du bourg et donc à la numérotation des maisons. Il reste à trouver des noms pour désigner ce que l'on appelle actuellement la rue principale et la rue de l'église.

Nous sommes ouvert à toutes propositions.

La question de la numérotation des maisons de Chasnay a également été posée.

Pour mémoire, le coût des plaques de rue est supporté par la commune ainsi que la première numérotation des maisons.

Coût approximatif : pour le bourg 760 € HT. Pour Chasnay 270 € HT.

Agence de l'eau : nouvelles redevances

L'agence de l'eau Loire/Bretagne dont nous dépendons a institué deux nouvelles redevances en remplacement d'anciennes qui n'étaient pas équitables (notre commune n'en payait pas).

La première s'intitule "*redevance pour pollution domestique*". Elle sera perçue auprès des habitants par l'exploitant de la distribution d'eau potable : VEOLIA dans le cas de notre commune. La deuxième s'intitule "*redevance pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées*". Elle concerne uniquement les habitants de notre commune raccordés au réseau d'assainissement collectif (le bourg). Elle sera perçue par l'exploitant du réseau : la Mairie.

Ces redevances seront reversées intégralement à l'agence de l'eau. Du fait que notre commune n'en payait pas auparavant, le montant de la redevance va démarrer doucement pour rattraper son niveau normal en 5 ans.

Pour l'assainissement, ce montant sera en 2008, de 0,032 € par m³ d'eau potable consommée.



Une faible dotation

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est une dotation que l'Etat octroie chaque année à toutes les communes. Elle représente environ 1/3 des recettes de notre budget communal. En 2005, j'ai constaté que notre DGF était inférieure d'environ 30% à la moyenne des DGF des communes de l'Orne. Cela veut dire que si des communes sont en dessous de la moyenne, d'autres sont au-dessus. Pourquoi ces disparités ?

J'ai fait part de cette question au député de notre circonscription. J'ai eu une réponse en 2006 sous la forme d'une lettre de M. HORTEFEUX, alors ministre des collectivités locales. Lettre très technique, qui constatait bien le problème, mais qui ne laissait pas apparaître de modification radicale de la situation.

Notre communauté de communes a reçu le 20 décembre dernier Monsieur le Préfet de l'Orne pour une journée de travail et de visite du territoire. J'avais été chargé d'exposer ce problème au préfet. Sur son invitation, je lui ai donc écrit pour formaliser ma demande d'une étude complémentaire :

Monsieur le Préfet,

Lors de votre visite de la communauté de communes du Pays Bellémois le 20 décembre dernier, vous avez suggéré qu'une recherche historique soit faite sur ma commune par les services de la préfecture à propos de la DGF.

Je souscris bien volontiers à votre suggestion et vous en remercie.

Le constat que j'ai fait sur un certain nombre de communes du département montre en effet, une disparité assez importante dans la répartition de la DGF. Les communes de moins de 250 habitants de notre canton perçoivent toutes une DGF inférieure à la moyenne de la strate (de moins 4,67% à moins 40,65%). Selon la lettre du ministre que j'avais évoquée en séance, "ces écarts correspondent, dans une large mesure à des écarts de dotation qui préexistaient à la réforme de la DGF de 1993."

L'étude historique montrera, notamment, pourquoi cet écart était négatif en 1993 et donc donnera probablement la mesure de l'anomalie actuelle.

Je joins à ma lettre les tableaux des chiffres que j'avais relevés dans MINEFI.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Le Maire

Laurent Froidevaux

Résumé des décisions du Conseil Communautaire

Construction d'un bâtiment sur la zone d'activité intercommunale de Bellême.

Il s'agit d'une zone aménagée par la CDC en vue de recevoir des petites entreprises, afin de développer notamment l'emploi sur notre territoire. La CDC a été sollicitée pour la construction d'un bâtiment de 160 m² sur une parcelle de cette zone pour le louer à un entrepreneur qui souhaite y installer une activité de contrôle technique automobile. Celui-ci s'engage à l'acquérir ou l'abandonner au bout de 3 ou 4 ans maximum. Coût prévisionnel du bâtiment : 200 500 € HT subventionné à 25%. Le montant du loyer devrait couvrir les remboursements de l'emprunt contracté pour financer la construction. Le démarrage de l'activité de contrôle technique automobile est prévu pour le 1er mars 2008.

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique

Le professeur de musique de l'école de Mortagne qui intervenait dans les 4 écoles primaires du Pays Bellémois a cessé son activité. Pour le remplacer, le Conseil a approuvé l'embauche de Julia COLLIN, professeur agrée par l'Education Nationale, dans le cadre d'un contrat d'un an à raison de 10h30 par mois à compter du 1er septembre 2007. Cette modification n'a pas d'impact sur le budget de la CDC.

Transport à la Demande « Mobil'êmois » (T.A.D.)

Le service a démarré officiellement le 17 mai 2007. C'est l'entreprise SÉGUR qui a été retenue par le Conseil pour la réalisation des trajets. Un marché à bon de commande d'un montant minimum de 3 000 € et de 12 000 € maximum est donc passé avec le transporteur pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

Le Transport à la Demande fonctionnera les week-ends et jours fériés, de façon ponctuelle, à l'occasion de manifestations culturelles, touristiques locales intracommunautaires définies par la CDC.

Suite à la mise en place des permanences de divers organismes le jeudi à l'espace public numérique, le TAD fonctionnera le jeudi après-midi sur le Pays Bellémois.

Une plaquette d'information avec horaires et tarifs est disponible dans chaque mairie.

Réhabilitation du Gymnase de Bellême

Ce gymnase avait plus de 30 ans. Sa structure était encore bonne, mais les équipements intérieurs vétustes et en partie hors normes. L'extérieur était un peu miteux.

Le Conseil de communauté a donc décidé de le rénover. Le coût de l'opération a été d'environ 1.100.000 € TTC. Les subventions ont été de 350.000 €.

Labellisation de l'Espace Public Numérique (EPN) en Point d'@ccès à la téléformation et à l'information sur les métiers :

L'EPN est labellisé P@t, par la Préfecture de Région Basse-Normandie, c'est-à-dire Point d'@ccès à la Téléformation. L'EPN peut ainsi assurer des formations adultes à distance. C'est également un point d'accès, avec la Cité des Métiers, à l'information en ligne des métiers et des formations. C'est aussi un point d'accueil pour les entreprises qui font le choix du numérique : formation, initiation à l'attention des commerçants et artisans (convention de 2 ans avec le Ministère des PME et du commerce et de l'artisanat).

Décisions relatives au transfert de la compétence tourisme

Le Conseil a décidé l'acquisition par acte administratif du bâtiment de l'OTSI (Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative) et des biens mobiliers afférents pour un montant de 10 €. Une convention avec M. Marc CABARET fixant les conditions de reprise du site internet « www.lepaysbellemois.com » par la CDC a également été approuvée. Un poste d'attaché territorial en charge du développement touristique a été créé, Aurélie CHAUVAT a été recrutée pour l'exercice de ce poste.

Acquisition de topoguides

Le Conseil a approuvé la réimpression de 1000 exemplaires du topoguide de randonnées pédestres « Le Pays Bellêmois », (itinéraires de randonnée sur les communes de Bellême, Appenai, Sérigny et St-Martin du Vieux Bellême). L'Imprimerie Bellêmoise a été retenue. Le coût pour l'impression des 1000 ex. s'élèvera à 1109.86 € TTC

Tarifs touristiques

Le Conseil a approuvé les tarifs des visites guidées assurées par Eric Yvard, historien du Perche :

- visites guidées de Bellême (dans le courant de l'année) : 4 € par personne ;
- visites guidées de l'été : 4 € par personne pour les visites thématiques de Bellême et 5 € par personne pour les visites des autres communes.

Par ailleurs les tarifs de vente des topoguides VTT et du topoguide de randonnée pédestre du Pays bellêmois (n°13) ont été fixés à 2 € pour le grand public et 1,50 € pour les collectivités. Tous les autres topoguides de randonnée pédestre ont été fixés à 1 € pour le grand public et 0,80 € pour les collectivités.

Organisation de la compétence « Tourisme »

L'amplitude horaire d'ouverture de l'OTSI sera de 13h30 par semaine en basse saison (octobre – mars) : mardi matin, jeudi matin, vendredi après-midi et samedi toute la journée. Sur les mois d'avril, mai, juin et septembre, le temps d'ouverture sera de 36h30 par semaine : tous les jours sauf le lundi et mardi matin. En juillet et août, l'OTSI sera ouvert tous les jours 51h00 par semaine.

Le Conseil a approuvé le recrutement d'un agent en CAE pour l'accueil touristique les 6 mois de moyenne et haute saison, le coût de ce poste sera de l'ordre de 3 500 € pour la CDC.

Les grandes orientations de l'action touristique sont axées sur les thèmes de l'accueil/information (mise à jour de la documentation, nouveaux moyens d'information...), de l'animation (promotion des animations touristiques d'intérêt communautaire), de la production (produits touristiques pour groupes et individuels...), de la promotion/communication (salons, mailing listes, charte graphique...) et du développement (politique touristique locale, coordination...)

Etude énergétique pour les écoles

Les bâtiments scolaires désormais gérés par la CDC dans le cadre de la compétence « investissement des écoles », sont pratiquement tous anciens, à l'exception du dortoir d'Igé et des deux classes du Gué, et avec des types de constructions différents.

Il paraît opportun d'étudier le fonctionnement énergétique de ces bâtiments et d'analyser les habitudes de fonctionnement (humaines et matérielles) afin d'apporter des conseils pour diminuer les dépenses énergétiques. Ce qui permettra aussi de mesurer l'ampleur des travaux à réaliser et de les planifier dans le cadre d'un schéma global.

Ainsi le Conseil a approuvé la réalisation d'une étude énergétique dans les écoles avec le bureau d'Etude Boulard pour un montant de 2700 € HT pour l'école de Bellême et 2600 € HT pour les écoles publiques d'Igé et du Gué,

Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 70 % par l'ADEME.

Bilan du fonctionnement de la crèche halte-garderie en 2006

En 2006, 70 enfants de 0 à 4 ans et 16 enfants de 4 à 6 ans ont fréquenté la crèche. 75 familles sont concernées. La fréquentation est passée, en moyenne, de 9 enfants par heure d'ouverture en 2004, à 10 en 2005 et 12 en 2006. Les dépenses sont à 80 % liées aux charges de personnel. Les recettes correspondent à la participation des parents (19 %), aux prestations CAF et MSA (40 %), à la participation de la CdC et aux subventions du Conseil Général pour le démarrage et de l'Etat pour les emplois aidés.

Un Relais Assistantes Maternelles (RAM) a été mis en place en 2005 et connaît une forte progression. Des ateliers jeux ont lieu 1/2 jeudi par mois à la Maison des Associations et des renseignements aux assistantes maternelles et jeunes parents sont fournis. La CDC versera une subvention de 1 500 € à Familles Rurales en 2007 pour le financement de ce service gratuit.

L'année 2006 a clôturé en excédent du fait des emplois aidés et de l'aide au démarrage du Conseil Général. Ces aides disparaîtront à partir de 2008, ce qui impose dès maintenant de mener une réflexion sur le financement futur de ce service.

Assainissement Non Collectif : contrôle des installations neuves

Le Conseil a approuvé le principe de mise en place du contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif. Ce contrôle sera réalisé par le biais d'un prestataire, la SAUR, avec qui la CDC a passé un marché à bons de commande. Les particuliers concernés devront au préalable faire réaliser une étude de filière précisant le type d'installation à mettre en place et fixant les conditions de son implantation.

Une réunion d'information à destination des maires et secrétaires a été organisée pour présenter le déroulement de ces contrôles.

Les prestations de contrôles des installations nouvelles d'assainissement non collectif qui seront réalisées par la SAUR doivent faire l'objet d'une redevance à acquitter par les particuliers. Pour toutes les situations courantes, cette redevance sera de **182 €** (63 € pour la conception avant travaux et 119 € pour la bonne exécution pendant les travaux).

Attribution du marché de modernisation et de restructuration de la voirie communautaire

Le conseil a approuvé l'attribution d'un marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie communautaire (chemins communaux) à l'entreprise EUROVIA pour un montant minimal de 50 000 € h.t. et maximal de 200 000 € h.t. Les routes départementales sont entretenues par le Conseil Général.

Constitution du comité de pilotage pour le diagnostic de bassin de la Mème

Une étude de diagnostic du Bassin de la Mème a été réalisée par le bureau d'études HYDROCONCEPT. Cette étude a abouti à la définition d'un programme pluriannuel de réhabilitation. Le Conseil a approuvé la proposition du bureau d'études HYDROCONCEPT pour un montant de 14 446.58 € TTC

La CDC vous informe en direct

Si vous souhaitez recevoir les informations de la CDC en temps réel par SMS ou par E-mail, un formulaire est à votre disposition à la mairie. La CDC s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles qui lui seront transmises.



Une petite respiration ...florale

Vie communale

Informations générales

Une infraction commise, un drame évité de justesse

Cinq enfants ont profité de la vague de froid pour patiner sur la lagune de la station d'épuration. Heureusement pour eux un conseiller municipal, Maurice ROUX, les a vus et les a fait sortir des lieux avant que la glace ne se rompe et que l'un d'entre eux ne se noie.

Si la station d'épuration est entourée d'une clôture et qu'elle est interdite au public, c'est bien parce qu'il y a des dangers (microbien et de noyade).

Ces enfants ont commis volontairement une infraction puisqu'ils ont escaladé la clôture.

De plus, ils étaient manifestement inconscients du danger de cette étendue glacée. Il est extrêmement difficile de se sortir seul de l'eau lorsque la glace s'est rompue : on n'a aucune prise. Une autre personne peut nous aider à en sortir à condition qu'elle ne s'approche pas et donc qu'elle utilise une longue perche ou une corde.

Avaient-il cela sous la main ?

Dans ce cas là, il faut aller vite. Un bain dans une eau à un ou deux degrés provoque la mort en quelques minutes par hypothermie.

Ces enfants peuvent dire merci à Maurice ROUX.

Une mise au point a été faite à la mairie avec les enfants et en présence des parents.

Face à ce genre de situation, nous avons tous le devoir d'intervenir.

Des nouvelles de l'Association « Une Ecole à Bunia »

Le silence est enfin rompu et l'Association va, je l'espère, repartir sur de bonnes bases.

En effet, depuis deux ans aucune nouvelle ne nous parvenait de Bunia. C'est en juin 2007 que j'ai appris par téléphone que Alidor, notre correspondant là-bas était très malade. Nous avons été sollicités financièrement pour l'aider à se soigner. Ce que nous avons fait en envoyant 1000 €. Depuis, il va mieux ; mais c'est désormais sa fille, Julie, jeune femme de 27 ans, qui gèrera l'Association à Bunia. Elle est très motivée et j'espère que nous pourrons l'aider à résoudre les nombreux problèmes que rencontrent les élèves de « Une Ecole à Bunia ».

L'assemblée générale de l'Association aura lieu le 7 février prochain.

S.C.



Chantiers communaux

Le chantier communal du 15 septembre

Encore une rencontre dans la bonne humeur, le travail et la bonne chère. Nous avons préparé le terrain pour les futures plantations de haies. Labourage et mise en place des bâches constituant le paillage. Pour ce genre de travail le vieux petit tracteur de Georges nous a rendu un bon service.

Comme souvent il y eu des travaux de peinture ou lasure des différentes huisseries des bâtiments communaux. Travaux un peu routiniers, certes, mais nécessaires si l'on veut garder nos bâtiments propres. Derrière l'aire de pique-nique, 4 ou 5 personnes se sont attelés à la construction d'un compost municipal mis à la disposition du cantonnier. Les habitants sont autorisés à y mettre leurs déchets ménagers compostables (épluchures de légumes par exemple), mais pas la tonte des pelouses car il déborderait trop rapidement. Il est organisé en trois compartiments pour une rotation sur 3 ans. Ainsi on pourra récolter le premier compost dans 3 ans.

Quelques réparations de toitures à l'église et au lavoir ont été faites. Des dégradations avaient été commises par des animaux indéclicats et par des enfants en mal d'occupation. De bonnes grillades au feu de bois et des gâteaux fait par certains, ou plutôt certaines, on permis de reconstituer nos forces à midi et le soir.

Et le soir, justement, après le dîner il a été projeté deux petits films, l'un sur le comice de 1968 et l'autre sur les jeux organisés dans la commune en 1975. Ces films ont été réalisé par M. HUDRY en super 8 et recopié sur DVD.

Les témoins de l'époque ont ajouté commentaires et précisions ce qui nous a ramené 39 ans et 32 ans en arrière !

Manifestions dans la commune

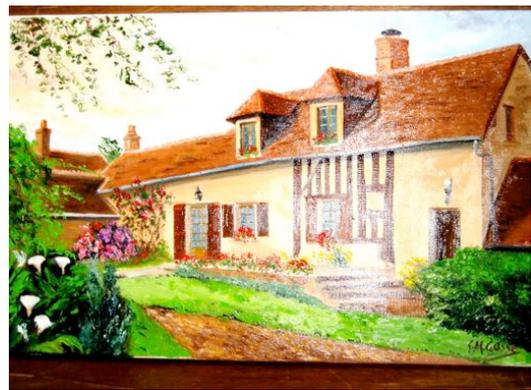
Notre village en peinture

La journée des peintres s'est bien tenue le 24 juin dernier. Le beau temps étant de la partie, les peintres ont pu se disperser aux quatre coins de notre village et ses alentours.

Tous, peintres, spectateurs et acheteurs potentiels se retrouvèrent à la salle des fêtes en fin de journée. Chacun eut alors le loisir d'admirer de près les œuvres réalisées et de rencontrer les artistes.

Pour ceux qui n'auraient pas pu venir, voici en image le résultat de cette journée, et pardon aux artistes pour ces reproductions de médiocre qualité et pardon à ceux qui auraient été oubliés !





Comité des Fêtes

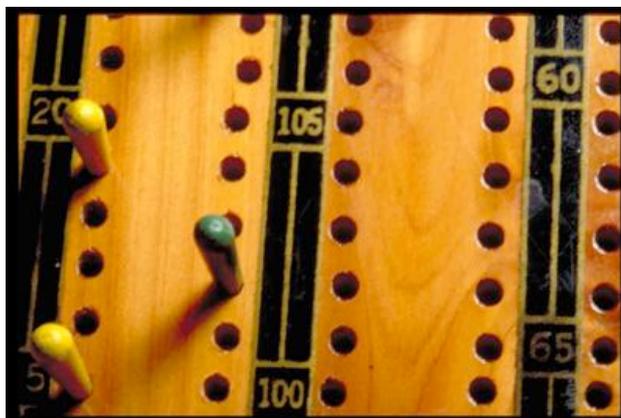
La fête communale

Cette année, elle avait lieu le 12 août et, malgré la météo déplorable de cet été, nous avons eu la chance d'avoir du soleil ! Pour les exposants au vide grenier, il valait mieux avoir prévu un parasol ! Et, ils étaient nombreux, de plus en plus chaque année. Il y avait, bien sûr, toutes les animations habituelles, avec un gros plus cette année : toute une panoplie de jouets anciens en bois, tous plus astucieux les uns que les autres. Et qui y prenait le plus de plaisir ? Les parents ou les enfants ? Ce que ces derniers attendent toujours impatiemment, c'est la mise en place du lapinodrome... chacun espérant très fort que son lapin sera le premier à entrer dans la petite case ! Le stand des enveloppes « surprise » avec sa multitude de lots fait toujours un peu rêver et attirait lui aussi beaucoup de monde.

Et que dire de la restauration ? Sinon que les côtelettes et les saucisses frites connaissent toujours le même succès !

Bref, une petite fête bien réussie où chacun se dit : à l'année prochaine !

S.C.



Fête communale toujours....

Qui a dit que nous avons eu un mois d'août pluvieux ?

Le 12 août dernier, fut une belle journée. Pendant que les exposants au vide grenier, venus encore plus nombreux que les années précédentes, déballet leurs étals, les premiers acheteurs font leur apparition. Des objets anciens, des jeux pour enfants, des vêtements, des bibelots, il y en a partout et pour tous les goûts.

Mais les bonnes odeurs de frites et de barbecue nous rappellent qu'il est déjà l'heure de prendre des forces avant les animations de l'après-midi ; car cette année, des jeux en bois installés au centre du terrain ont fait le bonheur des petits, mais aussi des grands, qui aidés par l'animateur ont testé leur adresse et leur patience.

Ces jeux anciens, aujourd'hui oubliés, ont dû rappeler quelques souvenirs à certains.

La foule s'est réunie en cercle. Mais qu'est-ce qui pouvait créer un tel attroupement ?

C'est forcément le traditionnel lapinaudrome . Il a toujours autant de succès ! Les tours s'enchaînent. Les lapins attirés par les carottes entrent dans une des boîtes numérotées et sont ainsi gagnés par la personne qui a acheté le ticket avec le bon numéro. Les enfants sont heureux quand ils repartent avec un lapin (les parents parfois moins !).

La fête s'est alors terminée en musique avec un groupe de rock déjà connu à Saint Fulgent car certains de ses membres nous ont déjà fait danser en juin dernier. Ils ont « mis le feu » à l'assemblée qui reprenait en chœur les chansons connues.

C.E.



La fête de la musique à St FULGENT



Le 23 Juin, une soixantaine de personnes se sont retrouvées au lieu dit « la grande maison » pour fêter l'arrivée de l'été, cette soirée prévue à l'origine en extérieur a finalement eu lieu dans une grange pour des raisons météo (l'été n'était pas encore arrivé).

Le groupe « PAJROCK » dont l'un des musiciens réside à St Fulgent a animé cette soirée champêtre, buffet froid entrecoupé de morceaux de musique ont ravies les convives, pour se clore par une soirée dansante. 

Nos aînés en balade

Le temps était bien maussade mais ce sont 35 personnes qui se retrouvaient devant la mairie pour un co-voiturage et un départ en (cortège) qui devait nous conduire à Nocé au Parc naturel du Perche.

Regroupement terminé le départ fut donné et là certains prirent vers l'église les autres vers le café, cela commençait bien, enfin qu'importe chacun avait son idée sur le trajet, l'essentiel étant l'arrivée. Nous eûmes bien quelques inquiétudes en voyant certains dépasser Colonard mais qu'importe, ils en seraient quitte pour faire demi-tour.

Enfin tout le monde put se mettre à table dans les rires et les explications de trajets.

Le repas fût excellent et les produits du terroir bien à l'honneur, chacun bien expliqué sur leur provenance, et même quelques recettes furent données.

A la fin du repas nos deux doyens du jour furent fêtés : Madame Gasdon à qui l'on remit une composition florale en soie et Monsieur Cotinet qui lui, reçut un DVD humoristique que, « coïncidence », il convoitait.

Ensuite un guide courageux faisait visiter aux non moins courageux aînés les extérieurs du manoir, puis ensuite il y eut la visite de l'intérieur, libre celle là et surtout à l'abri de cette pluie qui ne finissait pas. Il y avait également une exposition sur le cheval percheron.

Pendant le regroupement chacun se disait satisfait et heureux de cette sortie car beaucoup n'avaient jamais eu l'occasion de visiter cet endroit.

B.R.



Chorale à l'église de Saint Fulgent

Originale par sa mise en scène théâtrale, variée dans son répertoire, la chorale menée par Irène Doria a charmé nos oreilles, ce dimanche après-midi !

Aucun accompagnement musical, juste les voix... à capella !

Des airs connus, certains rythmes enjoués qui nous font taper dans les mains.

Je suis chaque fois impressionnée par la qualité de ces chorales d'amateurs !

Autre originalité : Irène se fond parmi les choristes, elle chante avec tous.

Cette chef de cœur réussit même la prouesse de ne pas se mettre au premier plan, bravo !

Effix Huvet, l'auteur de quelques unes des chansons, regarde et écoute, parmi les spectateurs.

Aïïe, aïïe, aïïe... !! Nous ne connaissons pas l'avis de cet artiste, musicien, compositeur, et chanteur. Quant à nous, les spectateurs ordinaires, nous les avons fortement applaudis.

C.C.

Un voyage musical au Pérou à l'église de Saint Fulgent

Le groupe Peru Inca est venu donner un concert de musique traditionnelle et des chants de Noël tout droit issus des lointaines montagnes péruviennes ce 7 décembre dernier.

Pour l'occasion l'église fut joliment décorée, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Une fois que tous les bancs furent pris d'assaut, que tout le monde fut installé, les musiciens entrèrent sur scène en costumes traditionnels, tous instruments retentissants.

Après un début un peu laborieux et quelques recherches d'accords entre guitares, liés sans doute à la température assez basse dans l'église, le déclic se fit. Quelques phrases en français, un peu d'humour, et les instruments furent définitivement accordés. Sur la scène, un petit garçon d'environ 3 ans, sûrement le fils de l'un des musiciens, cherchait à attirer l'attention sur lui avec un étui à guitare en bandoulière. Percussions, guitares et flûtes de pan jouèrent enfin à l'unisson devant un public conquis.

Cette soirée, organisée par le Comité des fêtes se termina à la salle des fêtes, où les habitants de Saint Fulgent purent retrouver les musiciens, avec des produits du commerce équitable à acheter, et un apéritif dînatoire.

N.B.





Un concert de musique Péruvienne

Le 7 Décembre, l'église de St Fulgent comble pour l'occasion, a accueilli le groupe Péru Inca pour un concert de musique et de chants traditionnels des Andes qui ont ravis le public. A l'issue du concert, leurs disques ont été très plébiscités ainsi que le mini-marché de produits équitables où l'on pouvait déguster du café de Colombie.



Le Père Noël de passage à St FULGENT

Le 16 décembre, le père Noël était de passage dans notre commune accompagné de ses ânes. Une dizaine d'enfants sont venus l'accueillir. Le père Noël leur a distribué des friandises ainsi des places pour aller au spectacle organisé par l'union des associations de Bellême. Tout ce petit monde (une vingtaine de personnes) s'est dirigé ensuite vers Bellême pour assister aux deux spectacles ainsi qu'à un concert très dynamique de percussions brésiliennes.

L'arrivée du Père Noël a clos cette soirée.



Le Père Noël est à nouveau passé à Saint Fulgent, la preuve !

Le Comité des fêtes en quelques chiffres :

Bénéfice de la fête du 12 Août 2007	+ 250
Solde du compte bancaire au 1 ^{er} janvier 2007	+ 2 700 €
Solde du compte bancaire au 31 décembre 2007	+ 3 089 €
Recettes des locations des toilettes sèches 2007	+ 240 €
Recettes des locations du parquet 2007	+ 70 €

Comité des fêtes 2008 :

Le mot de la présidente.

Pour commencer, je remercie à nouveau notre Présidente sortante, Bernadette Rotrou, pour ces 7 années d'animation et de dévouement pour notre commune. Nous connaissons maintenant tous l'engagement de longue date de ce grand nom, « Rotrou », pour la promotion de la culture Percheronne.

Le comité des Fêtes de notre village a pour vocation de provoquer des moments de rencontre autour de la fête et de la culture afin de garder à notre village un visage à dimension humaine.

A l'heure du village « planétaire » (village du Monde, pris dans les vicissitudes de la mondialisation), il est bon de pouvoir se retrouver entre nous, très loin de notre course effrénée et de nos obligations quotidiennes...

C'est la raison pour laquelle, je pense que l'animation du village, c'est l'affaire de nous tous !

D'origine Parisienne, ayant ensuite habité à proximité de quelques grandes villes de France, je sais à quel point certains villages deviennent de véritables « villes dortoirs » où presque plus personne ne connaît son voisin ! Chacun s'enferme dans son rythme quotidien et vit sa vie sans se sentir faire partie du lieu qu'il habite.

Notre commune est petite...c'est une chance supplémentaire pour mieux nous connaître et organiser ainsi des évènements festifs, ensemble.

Evidemment, notre équipe d'animation fait des propositions. Ensuite, nous avons besoin d'être très nombreux pour le succès de ces initiatives. Même si votre temps disponible vous semble très court, nous serons toujours heureux de vous accueillir pour « faire ensemble ». En conclusion, bienvenue à tous et au plaisir de vivre cette nouvelle année 2008 que je vous souhaite pleine de bonheur !

Christine Choplin

Le programme proposé par l'équipe d'animation

* *Galette des rois*

Dimanche 20 janvier à 15h00

* *Les cloches de Pâques...*

Dès les vacances scolaires entre le 16 février et le 02 mars : Préparation par les petits et les grands de la futur chasse au trésor...

* *Les cloches de Pâques*

Dimanche 23 Mars à 16H00

Chasse au trésor en pleine nature, puis goûter.

* *Fête du muguet le jeudi 1^{er} mai*

Repas champêtre (pique-nique) et randonnée sur la commune de Vaunoise

Un circuit de promenade qui peut se raccourcir suivant les possibilités de marche de chacun !
Le parcours pourrait être ponctué par des moments de pauses « Contes du Perche ».

* *Concert Chorale et orchestre*

Vendredi 06 juin à 20h30

Avec l'école municipale de musique de Mamers, à l'église de St Fulgent des Ormes

* *Fête du village/vidé grenier*

Dimanche 10 août à partir de...très tôt !

Soirée dansante Perù Inka

Animation de la fête avec des « vélos drôles »

La fabrication de ces vélos est proposée aux jeunes du village cet été. Il leur est aussi proposé d'animer ce stand pendant la fête ! Pour cela, nous lançons un appel à tous pour vous libérer de vos vieux vélos de toutes tailles, dans n'importe quel état, pour être transformés...et devenir les « vélos drôles » du Comité des fêtes.

* *Repas des anciens*

En novembre, la date exacte reste à fixer

Cette année un repas/spectacle (théâtre) vous sera proposé.

* *Concert de Noël, concert de Gospel*

Samedi 06 décembre à 20H30, à l'église de St Fulgent des Ormes

* *Marché de Noël*

Dimanche 07 décembre 2008, toute la journée

* *Venue du Père Noël et goûter*

La date reste à définir

Vos suggestions

* *un concours de pétanque*

Plusieurs personnes du village ont fait cette proposition. Nous leur proposons de rejoindre l'équipe d'animation pour l'organisation de cette journée. La date est donc à fixer.

Autres envies ? D'autres idées ? Faites-le nous savoir !

Produire et consommer localement avec les AMAP

Les AMAP, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, permettent un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ou plusieurs fermes. Les premières formes d'AMAP sont apparues dans les années 60-70 au Japon, puis vers 1985 aux Etats-Unis. En France la première AMAP date d'avril 2001 en Gironde. Des fonctionnements équivalents sont recensés dans au moins 15 pays à travers le monde.

Quels sont les engagements des partenaires des AMAP ?

-Du côté des consommateurs ?

Ils achètent à l'avance, par contrat, (trois mois par exemple), en fonction de leurs besoins personnels, une partie de la récolte d'un produit. Ils acceptent et participent aux risques naturels des conditions de production (par exemple de remplacer un produit par un autre ou de le payer plus cher).

-Du côté des producteurs ?

Ils fournissent des produits de haute qualité et s'engagent à la transparence sur la vie de leur exploitation (situation économique, méthodes de production...).

Les critères de fonctionnement sont définis par le groupe consommateurs-producteurs (quels produits ? Qui fait quoi ? Et quand ? Le lieu des échanges, les animations...).

Quels sont les principes des AMAP ?

- Procurer une alimentation saine, fraîche et diversifiée par des produits de saison
- Produire sans produits chimiques de synthèse
- Minimiser le transport et les emballages, par l'échange de proximité
- Eliminer le gaspillage par la valorisation de toute la production (pas de calibrage et de soucis d'esthétisme)
- Fixer le prix d'achat en fonction du coût réel de production et non pas des cours du marché. C'est le principe du commerce équitable.

Quels sont les objectifs des AMAP ?

- Maintenir et développer l'économie locale par la création d'emploi et l'installation de paysans sur des petites et moyennes structures.
- Développer les liens entre producteurs et consommateurs, ces derniers peuvent ainsi « identifier » le produit qu'ils consomment.
- Développer tout simplement des liens sociaux et de la convivialité ... bien difficile à concevoir dans une grande surface
- Favoriser le goût, l'éducation à la protection de l'environnement, l'animation locale.
- Faciliter le passage d'une production conventionnelle à une production biologique économiquement viable

Ces critères sont essentiels. Engagements, principes et objectifs sont indissociables. En passant un contrat de produit le consommateur et le producteur s'engagent sur des principes qui respectent l'environnement, favorisent le social, et l'économie locale. Ceci comporte des exigences : consommer des produits de saisons (de la mâche l'hiver et pas des laitues parfois importées), favoriser l'installation de paysans (et non l'agrandissement), reconnaître le savoir faire des producteurs et payer le prix à sa juste valeur et par conséquent «reconsidérer » parfois son budget alimentaire.

Cette démarche n'est pas anodine, pour le producteur comme pour le consommateur, même si elle peut découler d'un besoin et d'un souci personnel, elle invite à un autre comportement social.

« La subsistance actuelle des pays industrialisés n'est possible que parce qu'ils drainent vers eux à bas prix l'énergie et les matières premières du monde entier. Ainsi, pour produire une calorie alimentaire, il faut huit calories d'énergie ! Ce système hégémonique révèle l'enjeu guerrier que représente la nourriture » : Pierre Rabhi

Pour tous renseignements complémentaires contactez :
AMAP des Six Vallées 1 rue des Bouchers 28400 Nogent-le-Rotrou
Téléphone : 02 37 29 49 84 ou Courriel : corinne.blis@wanadoo.fr
http://www.amap6vallees.info/article.php3?id_article=38

C.H.



Le coin des gourmets

Gelée de fleurs de pissenlits ou « cramailote »

Avec 365 fleurs de pissenlits, 1 kg de sucre, 1,5 l d'eau, 2 oranges et 1 citron

Après la cueillette, préparer les fleurs de pissenlits en les lavant et en enlevant la partie verte, Puis, les plonger dans le litre et demi d'eau, ajouter le citron et les oranges lavées et coupées en tranches avec leur peau.

Faire cuire à feu moyen pendant une bonne heure.

Filter et bien exprimer tout le jus dans un linge propre pour le verser dans la bassine à confitures avec le sucre, bien mélanger et donner un bouillon tout en remuant.

Poursuivre la cuisson à feu moyen pendant 45 minutes sans cesser de remuer. Vérifier la consistance de la gelée qui doit prendre en se refroidissant sur le bord de la bassine à confiture. Mettre en pots et couvrir à froid.

(Extrait du *Petit traité gourmand des confitures*, Gilbert Fabiani, éditions équinoxe)

G.T.





Etat civil 2007 :

Naissance :

Le 26 octobre 2007 : Alice Euphrasie Prune CHARPENTIER à Alençon

Les élections municipales

Les dimanche 9 et 16 mars prochain se dérouleront les élections municipales.

La population de la commune élira les 11 conseillers municipaux de la commune.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, cas de St Fulgent, les électeurs ont la possibilité de rayer ou rajouter des noms sur les listes proposées sans dépasser le nombre total de 11.



Maintenant à vos calendriers

Passage bibliobus 2008

Le bibliobus passera les mercredis suivants :

- le 27 février
- le 23 avril
- le 25 juin
- le 24 septembre
- le 26 novembre

à chaque fois, devant la mairie entre 15h15 et 16h.

20 janvier à 15 h : Galette des Rois

23 mars à 16 h : Les Cloches de Pâques

1^{er} mai : Repas champêtre et randonnée

6 juin à 20h30 : Chorale à l'église

10 août : Fête communale

31 août : La Galoche

Novembre : Repas des Aînés

6 décembre à 20h30: Concert Gospel à l'église

7 décembre : Marché de Noël